



Préavis pour un appartement

Par **audrey**, le **30/06/2011** à **10:30**

Bonjour,

J'habite actuellement dans le Puy de dôme je viens de trouver un contrat dans le cantal mon préavis peut-il être réduit à un mois. Mon bailleur social me dit que non or mon assistante sociale me dit que oui.

Quelqu'un un pourrait il me renseigner...

Merci

Par **mimi493**, le **30/06/2011** à **12:53**

Un nouvel emploi n'ouvre pas forcément le droit au préavis réduit.

Est-ce votre premier emploi (attestation de première immatriculation à la sécu faisant foi) ?

Est-ce un nouvel emploi suite à une perte (licenciement y compris en période d'essai ou fin de CDD) **récente** d'emploi